

RCS : AVIGNON Code greffe : 8401

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de AVIGNON atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2019 B 00712 Numéro SIREN : 849 375 720 Nom ou dénomination : FLORENT AGRO INVESTISSEMENT

Ce dépôt a été enregistré le 19/09/2023 sous le numéro de dépôt 12725

FLORENT AGRO INVESTISSEMENT

Société par Actions Simplifiée au Capital de 500 000 Euros

RCS AVIGNON 849 375 720

SIEGE SOCIAL : 659, Route de Jonquières
84100 ORANGE

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2022

- Bilan (Actif-Passif)
- Compte de résultat
- Annexes

Certifiés conformes

Florent AGRO,
Le Président

A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized, cursive script that loops and crosses itself, ending in a horizontal line.

BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 31/12/2022 12			Exercice N-1 31/12/2021 12	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net	Euros	%
	Capital souscrit non appelé (I)						
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles						
	Frais d'établissement						
	Frais de développement						
	Concessions, brevets et droits similaires						
	Fonds commercial (1)						
	Autres immobilisations incorporelles						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations corporelles						
	Terrains						
	Constructions						
	Installations techniques, matériel et outillage						
	Autres immobilisations corporelles						
	Immobilisations en cours						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations financières (2)						
	Participations mises en équivalence						
	Autres participations	512 710		512 710	510 160	2 550	0.50
	Créances rattachées à des participations						
	Autres titres immobilisés						
	Prêts						
	Autres immobilisations financières						
	Total II	512 710		512 710	510 160	2 550	0.50
ACTIF CIRCULANT	Stocks et en cours						
	Matières premières, approvisionnements						
	En-cours de production de biens						
	En-cours de production de services						
	Produits intermédiaires et finis						
	Marchandises						
	Avances et acomptes versés sur commandes						
	Créances (3)						
	Clients et comptes rattachés	131 429		131 429	79 789	51 640	64.72
	Autres créances						
	Capital souscrit - appelé, non versé						
Comptes de Régularisation	Valeurs mobilières de placement	19 614		19 614	28 032	8 418	30.03
	Disponibilités						
	Charges constatées d'avance (3)						
	Total III	151 044		151 044	107 821	43 222	40.09
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)						
	Primes de remboursement des obligations (V)						
	Ecart de conversion actif (VI)						
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)		663 754		663 754	617 981	45 772	7.41

(1) Dont droit au bail

(2) Dont à moins d'un an

(3) Dont à plus d'un an

BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N 31/12/2022 12		Exercice N-1 31/12/2021 12		Ecart N / N-1	
						Euros	%
CAPITAUX PROPRES	Capital (Dont versé : 500 000) Primes d'émission, de fusion, d'apport Ecart de réévaluation	500 000		500 000			
	Réserves						
	Réserve légale	50 000		50 000			
	Réserves statutaires ou contractuelles						
	Réserves réglementées	51 250		21 901		29 349	134.01
	Autres réserves						
	Report à nouveau						
	Résultat de l'exercice (Bénéfice ou perte)	37 322		29 349		7 973	27.16
	Subventions d'investissement Provisions réglementées						
	Total I	638 572		601 250		37 322	6.21
AUTRES FONDS PROPRES	Produit des émissions de titres participatifs Avances conditionnées						
	Total II						
PROVISIONS	Provisions pour risques Provisions pour charges						
	Total III						
DETTES (1)	Dettes financières						
	Emprunts obligataires convertibles						
	Autres emprunts obligataires						
	Emprunts auprès d'établissements de crédit						
	Concours bancaires courants						
	Emprunts et dettes financières diverses	13 195		15 315		2 121	13.85
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours						
	Dettes d'exploitation						
Comptes de Régularisation	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	2 398		1 416		982	69.35
	Dettes fiscales et sociales	9 589				9 589	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés						
	Autres dettes						
	Produits constatés d'avance (1)						
	Total IV	25 182		16 731		8 450	50.51
	Ecart de conversion passif (V)						
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)	663 754		617 981		45 772	7.41

(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an

15 508 16 731

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/12/2022 12			Exercice N-1 31/12/2021 12		Ecart N / N-1	
	France	Exportation	Total			Euros	%
Produits d'exploitation (1)							
Ventes de marchandises							
Production vendue de biens							
Production vendue de services							
Chiffre d'affaires NET							
Production stockée							
Production immobilisée							
Subventions d'exploitation							
Reprises sur dépréciations, provisions (et amortissements), transferts de charges							
Autres produits					6	6	100.00
Total des Produits d'exploitation (I)					6	6	100.00
Charges d'exploitation (2)							
Achats de marchandises							
Variation de stock (marchandises)							
Achats de matières premières et autres approvisionnements							
Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements)							
Autres achats et charges externes *			3 887	2 408		1 478	61.38
Impôts, taxes et versements assimilés							
Salaires et traitements							
Charges sociales							
Dotations aux amortissements et dépréciations							
Sur immobilisations : dotations aux amortissements							
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations							
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations							
Dotations aux provisions							
Autres charges							
Total des Charges d'exploitation (II)			3 887	2 408		1 478	61.38
1 - Résultat d'exploitation (I-II)			3 887	2 403		1 484	61.77
Quotes-parts de Résultat sur opération faites en commun							
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)							
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)							

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs

(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	31/12/2022	12	31/12/2021	12	Euros	%
Produits financiers						
Produits financiers de participations (3)	2 273		942		1 331	141.34
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)						
Autres intérêts et produits assimilés (3)	48 772		38 626		10 146	26.27
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges						
Différences positives de change						
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement						
Total V	51 045		39 568		11 477	29.01
Charges financières						
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions						
Intérêts et charges assimilées (4)	248		7 817		7 568	96.83
Différences négatives de change						
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement						
Total VI	248		7 817		7 568	96.83
2. Résultat financier (V-VI)	50 797		31 752		19 046	59.98
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)	46 911		29 349		17 562	59.84
Produits exceptionnels						
Produits exceptionnels sur opérations de gestion						
Produits exceptionnels sur opérations en capital						
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges						
Total VII						
Charges exceptionnelles						
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion						
Charges exceptionnelles sur opérations en capital						
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions						
Total VIII						
4. Résultat exceptionnel (VII-VIII)						
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)						
Impôts sur les bénéfices (X)	9 589				9 589	
Total des produits (I+III+V+VII)	51 045		39 574		11 471	28.99
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	13 724		10 225		3 499	34.22
5. Bénéfice ou perte (total des produits - total des charges)	37 322		29 349		7 973	27.16

* Y compris : Redevance de crédit bail mobilier
Redevance de crédit bail immobilier

(3) Dont produits concernant les entreprises liées

(4) Dont intérêts concernant les entreprises liées

Mission de présentation - Voir le rapport d'Expert Comptable

2 273 942

SOREC ET ASSOCIES

ANNEXE

Exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 663 753.54 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont le chiffre d'affaires est de 0 Euros et dégageant un bénéfice de 37 321.74 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/01/2022 au 31/12/2022.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

L'émergence et l'expansion de l'épidémie de Covid-19 en 2020, le conflit en Ukraine ainsi que la crise inflationniste en 2022 ont affecté les activités économiques et commerciales au plan mondial.

Ces différentes crises n'ont pas eu d'impacts significatifs sur le patrimoine, la situation financière et les résultats de la société.

Dans le contexte de ces crises, une attention particulière a été portée aux analyses complémentaires nécessaires réalisées au niveau des comptes de l'actif immobilisé.

Les tests de dépréciations effectués nous ont conduit à ne constater aucune perte de valeur et donc à ne constater aucune dépréciation d'actif.

En ce qui concerne les postes du bilan relatifs aux créances et dettes d'exploitation, aucun impact n'a été identifié :

*** Créances clients et autres :**

Malgré les crises, le recouvrement des créances s'est opéré aux échéances convenues.

*** Dettes fournisseurs :**

L'entité n'a sollicité aucun délai supplémentaire de règlement à ses fournisseurs, bailleur et organismes de financement.

*** Dettes sociales et fiscales :**

Malgré le contexte de ces crises, la société a honoré les échéances de ses dettes sociales et fiscales.

La crise sanitaire, le conflit en Ukraine et la crise inflationniste étant toujours en cours à la date d'établissement des comptes annuels, l'association est en incapacité d'évaluer les conséquences précises sur les exercices à venir.

EVENEMENTS SIGNIFICATIFS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Information relative aux traitements comptables induits par l'épidémie de

ANNEXE

Exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022

Coronavirus

Conformément aux dispositions de l'article L 833-2 du Plan Comptable Général, les comptes annuels de l'entité au 31/12/2022 ont été arrêtés sans aucun ajustement lié à l'épidémie du Coronavirus.

Les éléments suivants reflètent uniquement les conditions qui existaient à la date de clôture, sans tenir compte de l'évolution ultérieure de la situation :

- la valeur comptable des actifs et des passifs
- la dépréciation des créances clients
- la dépréciation des immobilisations corporelles et incorporelles
- la dépréciation des stocks
- les impôts différés actifs
- le chiffre d'affaires
- les « covenants » bancaires

Les comptes annuels de l'exercice clos au 31 décembre 2022 ont été préparés sur la base de la continuité d'exploitation qui implique la réalisation des actifs et le règlement des dettes et engagements dans le cadre normal de l'activité et ne tiennent pas compte des ajustements éventuels qui pourraient être nécessaires eu égard à l'ampleur de la perturbation liée à l'événement Covid-19, au conflit en Ukraine et à la crise inflationniste.

Cependant, à la date d'arrêté des comptes, la direction n'a pas connaissance d'incertitudes significatives qui remettent en cause la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation.

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-1/1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC

ANNEXE

Exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022

2014-03 et des règlements ANC 2018-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

Informations générales complémentaires

Rien de particulier n'est à signaler.

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Autres participations	510 160		2 550
TOTAL	510 160		2 550
TOTAL GENERAL	510 160		2 550

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Autres participations			512 710	512 710
TOTAL			512 710	512 710
TOTAL GENERAL			512 710	512 710

Etat des amortissements

Néant

ANNEXE

Exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022

Etat des provisions

Néant

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Groupe et associés	131 429	2 059	129 370
TOTAL	131 429	2 059	129 370

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Fournisseurs et comptes rattachés	2 398	2 398		
Impôts sur les bénéfices	9 589	9 589		
Groupe et associés	13 195	3 521	9 674	
TOTAL	25 182	15 508	9 674	

Composition du capital social

(PCG Art. 831-3 et 832-13)

Différentes catégories de titres	Valeurs nominales en euros	Nombre de titres			
		Au début	Créés	Remboursés	En fin
Actions ordinaires	100.0000	5 000			5 000

Souscription au capital social par Mr Florent AGRO par apport de 100 % des titres qu'il détenait dans la société FIT LEEN pour une valeur de 500 000 €.

Autres immobilisations incorporelles

(Code du Commerce Art. R 123-186)

Les brevets, concessions et autres valeurs incorporelles immobilisées ont été évalués à leur coût d'acquisition, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

Evaluation des immobilisations corporelles

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022

Evaluation des amortissements

Les méthodes et les durées d'amortissement retenues ont été les suivantes :

Catégorie	Mode	Durée
Constructions	Linéaire	10 à 50 ans
Agencements et aménagements	Linéaire	10 à 20 ans
Installations techniques	Linéaire	5 à 10 ans
Matériels et outillages	Linéaire	5 à 10 ans
Matériel de transport	Linéaire	4 à 5 ans
Matériel de bureau	Linéaire	5 à 10 ans
Mobilier	Linéaire	5 à 10 ans

Titres immobilisés

(PCG Art. 831-2/20 et 832-7)

Les titres de participation, ainsi que les autres titres immobilisés, ont été évalués au prix pour lequel ils ont été acquis, à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

En cas de cession portant sur un ensemble de titres de même nature conférant les mêmes droits, la valeur d'entrée des titres cédés a été estimée au prix d'achat moyen pondéré.

Les titres immobilisés ont le cas échéant été dépréciés par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la clôture de l'exercice.

Evaluation des créances et des dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Dépréciation des créances

(PCG Art.831-2/3)

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Evaluation des valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement ont été évaluées à leur coût d'acquisition à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

En cas de cession portant sur un ensemble de titres de même nature conférant les mêmes droits, la valeur des titres a été estimée selon la méthode FIFO (premier entré, premier sorti).

Dépréciation des valeurs mobilières

(PCG Art.831-2/3)

Les valeurs mobilières de placement ont été dépréciées par voie de provision pour tenir compte :

- Pour les titres cotés, du cours moyen du dernier mois de l'exercice.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022

- Pour les titres non cotés, de leur valeur probable de négociation à la clôture de l'exercice.

Disponibilités en Euros

Les liquidités disponibles en caisse ou en banque ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Produits à recevoir

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	2 398
Total	2 398

Charges et produits constatés d'avance

ANNEXE

Exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT -

Charges et produits financiers concernant les entreprises liées

(PCG Art. 831-2 et Art. 832-13)

	Charges financières	Produits financiers
Total	2 35	2 273
Dont entreprises liées	2 35	2 273

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -

Liste des filiales et participations

(Code du Commerce Art. L 233-15; PCG Art. 832-6, 833-6 et 841-6)

SAS Florent AGRO Investissement
84100 ORANGE

Société A. Renseignements détaillés	Capital	Capitaux propres autres que le capital	Quote-part du capital détenu en %	Valeur comptable des titres détenus		Prêts et avances consentis et non remboursés	Cautions et avals donnés par la société	Chiffre d'affaires du dernier exercice	Résultat net du dernier exercice	Dividendes encaissés par la société	Observations
				brute	nette						
- Filiales détenues à + de 50%											
- SAS FIT LEEN CARPENTRAS	10 000	36 948	100,00	10 000	10 000			376 935	36 948		2022
- EURL FIT LEEN	5 000	108 083	100,00	500 000	500 000			349 374	22 975		
- SCI LEEMA	100	21 945	80,00	80	80			37 961	21 945		
- SCI EMY	100	52 049	80,00	80	80			136 199	52 049		
- SAS A2M RENOVATION	5 000		51,00	2 550	2 550			260 642	36 792		
- Participations détenues entre 10 et 50 %											
B. Renseignements globaux											
- Filiales non reprises en A											
- Participations non reprises en A											

Le 30/03/2023
AGRO Florent - Président

FLORENT AGRO INVESTISSEMENT

Société par Actions Simplifiée au Capital de 500 000 Euros

RCS AVIGNON 849 375 720

SIEGE SOCIAL : 659, Route de Jonquières
84100 ORANGE

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2022

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 30 JUIN 2023

(Affectation du résultat de l'exercice)

.....

DEUXIEME DECISION

L'Associé unique, décide d'affecter le bénéfice de l'exercice, s'élevant à 37 322 euros, de la manière suivante :

- AUTRES RESERVES pour : 37 322 €

L'Associé unique, pour répondre aux dispositions de l'article 243 bis du code général des impôts, prend acte qu'aucune somme n'a été distribuée au cours des trois précédents exercices.

.....

EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

Le Président



FLORENT AGRO INVESTISSEMENT

Société par Actions Simplifiée au Capital de 500 000 Euros

RCS AVIGNON 849 375 720

SIEGE SOCIAL : 659, Route de Jonquières
84100 ORANGE

RAPPORT DE GESTION

COMPTES CLOS AU 31 DECEMBRE 2022

Chers associés,

Nous vous sollicitons, conformément aux dispositions légales et statutaires, pour vous présenter les communications prescrites par les textes en vigueur et vous demander, notamment, d'approuver les comptes annuels de l'exercice écoulé.

Conformément aux dispositions du IV de l'article L.232-1 du Code de commerce, la société est dispensée d'établir un rapport de gestion. Nous restons toutefois à votre disposition pour répondre à toutes questions sur les comptes de l'exercice écoulé et sur l'activité de la société.

CHARGES NON DEDUCTIBLES PREVUES AUX ARTICLES 39-4 ET 223 QUATER DU CODE GENERAL DES IMPOTS.

Conformément aux dispositions de l'article 223 quater et 223 quinquies du Code général des impôts, il est précisé que la société n'a pas pris en charge de charges non déductibles des bénéfices prévues à l'article 39-4 du Code général des impôts.

PROPOSITION D'AFFECTATION DU RESULTAT :

L'exercice écoulé se solde par un résultat bénéficiaire s'élevant à 37 322€ que nous vous proposons d'affecter de la manière suivante :

AUTRES RESERVES pour : 37 322€

CONTROLE DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Nous allons maintenant vous donner lecture du rapport général de votre Commissaire aux comptes et de son rapport spécial sur les conventions visées aux articles L.227-10 et suivants du Code de Commerce.

EVOLUTION PREVISIBLE – PERSPECTIVES

L'émergence et l'expansion de l'épidémie de Covid-19 en 2020, le conflit en Ukraine ainsi que la crise inflationniste en 2022 ont affecté les activités économiques et commerciales au plan mondial.

Ces différentes crises n'ont pas eu d'impacts significatifs sur le patrimoine, la situation financière et les résultats de la société.

Dans le contexte de ces crises, une attention particulière a été portée aux analyses complémentaires nécessaires réalisées au niveau des comptes de l'actif immobilisé. Les tests de dépréciations effectués nous ont conduits à ne constater aucune perte de valeur et donc à ne constater aucune dépréciation d'actif.

La crise sanitaire, le conflit en Ukraine et la crise inflationniste étant toujours en cours à la date d'établissement des comptes annuels, l'entreprise est en incapacité d'en évaluer les conséquences précises sur les exercices à venir.

EVENEMENTS SIGNIFICATIFS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Les comptes annuels de l'exercice clos au 31 décembre 2022 ont été préparés sur la base de la continuité d'exploitation qui implique la réalisation des actifs et le règlement des dettes et engagements dans le cadre normal de l'activité et ne tiennent pas compte des ajustements éventuels qui pourraient être nécessaires eu égard à l'ampleur de la perturbation liée à l'événement Covid-19, au conflit en Ukraine et à la crise inflationniste.

Cependant, à la date d'arrêté des comptes, la direction n'a pas connaissance d'incertitudes significatives qui remettent en cause la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation.

FILIALES ET PARTICIPATIONS

Nous vous informons que notre société a sous revu les participations suivantes :

- EURL FIT LEEN (salle de sport) : 100 % du capital social suite à l'apport de 100% des titres de Mr Florent Agro à notre société,
- SCI EMY (location immobilière) : 80% du capital social part apports en numéraires d'un montant de 80 €,
- SCI LEEMA (location immobilière) : 80% du capital social part apports en numéraires d'un montant de 80 €,

Nous allons maintenant vous donner lecture du rapport général de votre Commissaire aux comptes et de son rapport spécial sur les conventions visées aux articles L.227-10 et suivants du Code de Commerce.

EVOLUTION PREVISIBLE – PERSPECTIVES

L'émergence et l'expansion de l'épidémie de Covid-19 en 2020, le conflit en Ukraine ainsi que la crise inflationniste en 2022 ont affecté les activités économiques et commerciales au plan mondial.

Ces différentes crises n'ont pas eu d'impacts significatifs sur le patrimoine, la situation financière et les résultats de la société.

Dans le contexte de ces crises, une attention particulière a été portée aux analyses complémentaires nécessaires réalisées au niveau des comptes de l'actif immobilisé. Les tests de dépréciations effectués nous ont conduits à ne constater aucune perte de valeur et donc à ne constater aucune dépréciation d'actif.

La crise sanitaire, le conflit en Ukraine et la crise inflationniste étant toujours en cours à la date d'établissement des comptes annuels, l'entreprise est en incapacité d'en évaluer les conséquences précises sur les exercices à venir.

EVENEMENTS SIGNIFICATIFS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Les comptes annuels de l'exercice clos au 31 décembre 2022 ont été préparés sur la base de la continuité d'exploitation qui implique la réalisation des actifs et le règlement des dettes et engagements dans le cadre normal de l'activité et ne tiennent pas compte des ajustements éventuels qui pourraient être nécessaires eu égard à l'ampleur de la perturbation liée à l'événement Covid-19, au conflit en Ukraine et à la crise inflationniste.

Cependant, à la date d'arrêté des comptes, la direction n'a pas connaissance d'incertitudes significatives qui remettent en cause la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation.

FILIALES ET PARTICIPATIONS

Nous vous informons que notre société a sous revu les participations suivantes :

- EURL FIT LEEN (salle de sport) : 100 % du capital social suite à l'apport de 100% des titres de Mr Florent Agro à notre société,
- SCI EMY (location immobilière) : 80% du capital social part apports en numéraires d'un montant de 80 €,
- SCI LEEMA (location immobilière) : 80% du capital social part apports en numéraires d'un montant de 80 €,



Jean-Pierre RIBEIRO

*Expert-comptable associé
Commissaire-aux-comptes*

**GREFFE DU TRIBUNAL DE
COMMERCE D'AVIGNON
2, Boulevard LIMBERT
BP 21063
84097 AVIGNON Cedex 9**

Carpentras, le 21 août 2023

N/Réf. : SASU FLORENT AGRO INVESTISSEMENT (84100)

Objet : Dépôt des comptes annuels 2022

Mesdames, Messieurs,

Nous vous prions de bien vouloir trouver sous ce pli, aux fins de régularisation auprès de votre Greffe :

- 1 exemplaire du rapport de gestion,
- 1 exemplaire de l'extrait du PV de l'AGOA,
- 1 exemplaire des comptes annuels (Bilan + Compte de Résultat + Annexe),
- 1 exemplaire du rapport du commissaire aux comptes,
- 1 exemplaire de la déclaration de confidentialité.

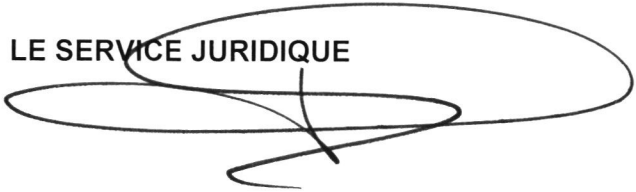
Ci-joint en règlement, un chèque tiré d'un montant de 45,02 €.

Vous voudrez bien nous faire parvenir directement les documents attestant du dépôt, ainsi que **votre note de frais libellée au nom du client.**

Dans cette attente et avec nos remerciements,

Nous vous prions de croire, Mesdames, Messieurs, à l'assurance de nos sentiments les meilleurs.

LE SERVICE JURIDIQUE





FLORENT AGRO INVESTISSEMENT

SAS au capital de 500 000 €

**Siège social : 659 route de Jonquières
84100 ORANGE**

849 375 720 RCS AVIGNON

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos au 31/12/2022

A l'associé unique,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par les statuts, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la SAS FLORENT AGRO INVESTISSEMENT relatifs à l'exercice clos le 31/12/2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la SAS FLORENT AGRO INVESTISSEMENT à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} Janvier 2022 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés à l'associé unique.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

100, Rue Victor Baltard
Pôle d'activités Les Mille
13854 AIX-EN-PROVENCE

Société de commissariat aux comptes
SAS au capital de 77 000 €
SIRET : 441 212 339 00028
N° intracommunautaire FR55441212339

Tel : +33 (0)4 84 25 30 30
Fax : +33 (0)4 84 25 30 35

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la SAS à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la SAS ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre SAS.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la SAS à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à AIX-EN-PROVENCE, le 15 Juin 2022

Le Commissaire aux comptes

F.C. AUDIT, représenté par

Jean-Claude CALEGARI



BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 31/12/2022 12			Exercice N-1 31/12/2021 12	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net	Euros	%
	Capital souscrit non appelé (I)						
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles						
	Frais d'établissement						
	Frais de développement						
	Concessions, brevets et droits similaires						
	Fonds commercial (1)						
	Autres immobilisations incorporelles						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations corporelles						
	Terrains						
	Constructions						
	Installations techniques, matériel et outillage						
	Autres immobilisations corporelles						
	Immobilisations en cours						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations financières (2)						
	Participations mises en équivalence						
	Autres participations	510 160		510 160	510 160		
	Créances rattachées à des participations						
	Autres titres immobilisés						
	Prêts						
	Autres immobilisations financières						
	Total II	510 160		510 160	510 160		
ACTIF CIRCULANT	Stocks et en cours						
	Matières premières, approvisionnements						
	En-cours de production de biens						
	En-cours de production de services						
	Produits intermédiaires et finis						
	Marchandises						
	Avances et acomptes versés sur commandes						
	Créances (3)						
	Clients et comptes rattachés						
	Autres créances	131 429		131 429	79 789	51 640	64.72
Comptes de Régularisation	Capital souscrit - appelé, non versé						
	Valeurs mobilières de placement						
	Disponibilités	19 614		19 614	28 032	8 418	30.03
	Charges constatées d'avance (3)						
	Total III	151 044		151 044	107 821	43 222	40.09
Comptes de Régularisation	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)						
	Primes de remboursement des obligations (V)						
	Ecart de conversion actif (VI)						
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)		661 204		661 204	617 981	43 222	6.99

(1) Dont droit au bail

(2) Dont à moins d'un an

(3) Dont à plus d'un an

BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N 31/12/2022 12	Exercice N-1 31/12/2021 12	Ecart N / N-1	
				Euros	%
CAPITAUX PROPRES	Capital (Dont versé : 500 000) Primes d'émission, de fusion, d'apport Ecart de réévaluation	500 000	500 000		
	Réserves				
	Réserve légale	50 000	50 000		
	Réserves statutaires ou contractuelles				
	Réserves réglementées				
	Autres réserves	51 250	21 901	29 349	134.01
	Report à nouveau				
	Résultat de l'exercice (Bénéfice ou perte)	37 322	29 349	7 973	27.16
	Subventions d'investissement Provisions réglementées				
	Total I	638 572	601 250	37 322	6.21
AUTRES FONDS PROPRES	Produit des émissions de titres participatifs Avances conditionnées				
	Total II				
PROVISIONS	Provisions pour risques Provisions pour charges				
	Total III				
DETTES (1)	Dettes financières				
	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts auprès d'établissements de crédit				
	Concours bancaires courants				
	Emprunts et dettes financières diverses	10 645	15 315	4 671	30.50
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				
	Dettes d'exploitation				
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	2 398	1 416	982	69.35
	Dettes fiscales et sociales	9 589		9 589	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés Autres dettes				
Comptes de Régularisation	Produits constatés d'avance (1)				
	Total IV	22 632	16 731	5 900	35.27
	Ecart de conversion passif (V)				
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)	661 204	617 981	43 222	6.99

(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an

22 632 16 731

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/12/2022 12			Exercice N-1 31/12/2021 12		Ecart N / N-1	
	France	Exportation	Total			Euros	%
Produits d'exploitation (1)							
Ventes de marchandises							
Production vendue de biens							
Production vendue de services							
Chiffre d'affaires NET							
Production stockée							
Production immobilisée							
Subventions d'exploitation							
Reprises sur dépréciations, provisions (et amortissements), transferts de charges							
Autres produits					6	6	100.00
Total des Produits d'exploitation (I)					6	6	100.00
Charges d'exploitation (2)							
Achats de marchandises							
Variation de stock (marchandises)							
Achats de matières premières et autres approvisionnements							
Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements)							
Autres achats et charges externes *			3 887	2 408		1 478	61.38
Impôts, taxes et versements assimilés							
Salaires et traitements							
Charges sociales							
Dotations aux amortissements et dépréciations							
Sur immobilisations : dotations aux amortissements							
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations							
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations							
Dotations aux provisions							
Autres charges							
Total des Charges d'exploitation (II)			3 887	2 408		1 478	61.38
1 - Résultat d'exploitation (I-II)			3 887	2 403		1 484	61.77
Quotes-parts de Résultat sur opération faites en commun							
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)							
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)							

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs

(2) Dont charges affectées à des exercices antérieurs

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N	Exercice N-1	Ecart N / N-1	
	31/12/2022 12	31/12/2021 12	Euros	%
Produits financiers				
Produits financiers de participations (3)	2 273	942	1 331	141.34
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)				
Autres intérêts et produits assimilés (3)	48 772	38 626	10 146	26.27
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total V	51 045	39 568	11 477	29.01
Charges financières				
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions				
Intérêts et charges assimilées (4)	248	7 817	7 568	96.83
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total VI	248	7 817	7 568	96.83
2. Résultat financier (V-VI)	50 797	31 752	19 046	59.98
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)	46 911	29 349	17 562	59.84
Produits exceptionnels				
Produits exceptionnels sur opérations de gestion				
Produits exceptionnels sur opérations en capital				
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges				
Total VII				
Charges exceptionnelles				
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion				
Charges exceptionnelles sur opérations en capital				
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions				
Total VIII				
4. Résultat exceptionnel (VII-VIII)				
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)				
Impôts sur les bénéfices (X)	9 589		9 589	
Total des produits (I+III+V+VII)	51 045	39 574	11 471	28.99
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	13 724	10 225	3 499	34.22
5. Bénéfice ou perte (total des produits - total des charges)	37 322	29 349	7 973	27.16

* Y compris : Redevance de crédit bail mobilier
: Redevance de crédit bail immobilier

(3) Dont produits concernant les entreprises liées

(4) Dont intérêts concernant les entreprises liées

Mission de présentation - Voir le rapport d'Expert Comptable

2 273 942

SOREC ET ASSOCIES

ANNEXE

Exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 661 203.54 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont le chiffre d'affaires est de 0 Euros et dégageant un bénéfice de 37 321.74 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/01/2022 au 31/12/2022.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

L'émergence et l'expansion de l'épidémie de Covid-19 en 2020, le conflit en Ukraine ainsi que la crise inflationniste en 2022 ont affecté les activités économiques et commerciales au plan mondial.

Ces différentes crises n'ont pas eu d'impacts significatifs sur le patrimoine, la situation financière et les résultats de la société.

Dans le contexte de ces crises, une attention particulière a été portée aux analyses complémentaires nécessaires réalisées au niveau des comptes de l'actif immobilisé.

Les tests de dépréciations effectués nous ont conduit à ne constater aucune perte de valeur et donc à ne constater aucune dépréciation d'actif.

En ce qui concerne les postes du bilan relatifs aux créances et dettes d'exploitation, aucun impact n'a été identifié :

*** Créances clients et autres :**

Malgré les crises, le recouvrement des créances s'est opéré aux échéances convenues.

*** Dettes fournisseurs :**

L'entité n'a sollicité aucun délai supplémentaire de règlement à ses fournisseurs, bailleur et organismes de financement.

*** Dettes sociales et fiscales :**

Malgré le contexte de ces crises, la société a honoré les échéances de ses dettes sociales et fiscales.

La crise sanitaire, le conflit en Ukraine et la crise inflationniste étant toujours en cours à la date d'établissement des comptes annuels, l'association est en incapacité d'en évaluer les conséquences précises sur les exercices à venir.

EVENEMENTS SIGNIFICATIFS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Information relative aux traitements comptables induits par l'épidémie de Coronavirus

ANNEXE

Exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022

Conformément aux dispositions de l'article L 833-2 du Plan Comptable Général, les comptes annuels de l'entité au 31/12/2022 ont été arrêtés sans aucun ajustement lié à l'épidémie du Coronavirus.

Les éléments suivants reflètent uniquement les conditions qui existaient à la date de clôture, sans tenir compte de l'évolution ultérieure de la situation :

- la valeur comptable des actifs et des passifs
- la dépréciation des créances clients
- la dépréciation des immobilisations corporelles et incorporelles
- la dépréciation des stocks
- les impôts différés actifs
- le chiffre d'affaires
- les « covenants » bancaires

Les comptes annuels de l'exercice clos au 31 décembre 2022 ont été préparés sur la base de la continuité d'exploitation qui implique la réalisation des actifs et le règlement des dettes et engagements dans le cadre normal de l'activité et ne tiennent pas compte des ajustements éventuels qui pourraient être nécessaires eu égard à l'ampleur de la perturbation liée à l'événement Covid-19, au conflit en Ukraine et à la crise inflationniste.

Cependant, à la date d'arrêté des comptes, la direction n'a pas connaissance d'incertitudes significatives qui remettent en cause la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation.

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-1/1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2018-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

Informations générales complémentaires

Rien de particulier n'est à signaler.

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Autres participations	510 160		
TOTAL	510 160		
TOTAL GENERAL	510 160		

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Autres participations			510 160	510 160
TOTAL			510 160	510 160
TOTAL GENERAL			510 160	510 160

Etat des amortissements

Néant

ANNEXE

Exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022

Etat des provisions

Néant

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Groupe et associés	131 429	131 429	
TOTAL	131 429	131 429	

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Fournisseurs et comptes rattachés	2 398	2 398		
Impôts sur les bénéfices	9 589	9 589		
Groupe et associés	10 645	10 645		
TOTAL	22 632	22 632		

Composition du capital social

(PCG Art. 831-3 et 832-13)

Différentes catégories de titres	Valeurs nominales en euros	Nombre de titres			
		Au début	Créés	Remboursés	En fin
Actions ordinaires	100.0000	5 000			5 000

Souscription au capital social par Mr Florent AGRO par apport de 100 % des titres qu'il détenait dans la société FIT LEEN pour une valeur de 500 000 €.

Autres immobilisations incorporelles

(Code du Commerce Art. R 123-186)

Les brevets, concessions et autres valeurs incorporelles immobilisées ont été évalués à leur coût d'acquisition, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

Evaluation des immobilisations corporelles

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

Titres immobilisés

(PCG Art. 831-2/20 et 832-7)

Les titres de participation, ainsi que les autres titres immobilisés, ont été évalués au prix pour lequel ils ont été acquis, à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.
En cas de cession portant sur un ensemble de titres de même nature conférant les mêmes droits, la valeur d'entrée des titres cédés a été estimée au prix d'achat moyen pondéré.
Les titres immobilisés ont le cas échéant été dépréciés par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la clôture de l'exercice.

Evaluation des créances et des dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022

Dépréciation des créances

(PCG Art.831-2/3)

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Evaluation des valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement ont été évaluées à leur coût d'acquisition à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

En cas de cession portant sur un ensemble de titres de même nature conférant les mêmes droits, la valeur des titres a été estimée selon la méthode FIFO (premier entré, premier sorti).

Dépréciation des valeurs mobilières

(PCG Art 831-2/3)

Les valeurs mobilières de placement ont été dépréciées par voie de provision pour tenir compte :

- Pour les titres cotés, du cours moyen du dernier mois de l'exercice.
- Pour les titres non cotés, de leur valeur probable de négociation à la clôture de l'exercice.

Disponibilités en Euros

Les liquidités disponibles en caisse ou en banque ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Produits à recevoir

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	2 398
Total	2 398

ANNEXE

Exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022

Charges et produits constatés d'avance

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT -

Charges et produits financiers concernant les entreprises liées

(PCG Art. 831-2 et Art. 832-13)

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -

Liste des filiales et participations

(Code du Commerce Art. L 233-15; PCG Art. 832-6, 833-6 et 841-6)

SAS Florent AGRO Investissement
84100 ORANGE

Société	Capital	Capitaux propres autres que le capital	Quote-part du capital détenu en %	Valeur comptable des titres détenus		Prêts et avances consentis et non remboursés	Cautions et avals donnés par la société	Chiffre d'affaires du dernier exercice	Résultat net du dernier exercice	Dividendes encaissés par la société	Observations
				brute	nette						
A. Renseignements détaillés											
- Filiales détenues à + de 50%											
- SAS FIT LEEN CARPENTRAS	10 000	36 848	100.00	10 000	10 000			376 935	36 848		2022
- EURL FIT LEEN	5 000	108 083	100.00	500 000	500 000			349 574	22 975		
- SCI LEEMA	100	21 945	80.00	80	80			37 951	21 945		
- SCI EMY	100	52 049	80.00	80	80			136 199	52 049		
- SAS A2M RENOVATION	5 000		51.00	2 550	2 550			260 642	36 792		
- Participations détenues entre 10 et 50 %											
B. Renseignements globaux											
- Filiales non reprises en A											
- Participations non reprises en A											

Le 30/03/2023
AGRO Florent PRESIDENT

Tableau des résultats de la société au cours des 5 derniers exercices

(Code du Commerce Art. R 225-102)

	31/12/2018	31/12/2019	31/12/2020	31/12/2021	31/12/2022
CAPITAL EN FIN D'EXERCICE					
Capital social		500 000	500 000	500 000	500 000
Nbre des actions ordinaires existantes		5 000	5 000	5 000	5 000
Nbre des actions à dividendes prioritaires existantes					
Nbre maximal d'actions futures à créer					
- par conversion d'obligations					
- par exercice de droit de souscription					
OPERATIONS ET RESULTATS					
Chiffre d'affaires hors taxes					
Résultat avant impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions		106 792	34 892-	29 349	46 911
Impôts sur les bénéfices					9 589
Participation des salariés au titre de l'exercice					
Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions		106 792	34 892-	29 349	37 322
Résultat distribué					
RESULTAT PAR ACTION					
Résultat après impôts, participation des salariés mais avant dotations aux amortissements et provisions		21.36	6.98-	5.87	7.46
Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions		21.36	6.98-	5.87	7.46
Dividende distribué à chaque action					
PERSONNEL					
Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice					
Montant de la masse salariale de l'exercice					
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux de l'exercice					



Greffe du tribunal de commerce d'Avignon
BP 21063 - 2 boulevard Limbert 84097 AVIGNON CEDEX 9
www.greffe-tc-avignon.fr - www.infogreffe.fr

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE D'AVIGNON

18 SEP. 2023

EXTRA / BIL / LT / 2023/23428
SOREC ET ASSOCIÉS
1060 AVENUE DES MARCHÉS
84200 CARPENTRAS

Avignon, le 5 septembre 2023

Nos références : C1_BIL * 2019B00712 * LT * 2023/23428 * 849375720

Dépôt des comptes exercice clôturé le 31/12/2022

Entreprise : FLORENT AGRO INVESTISSEMENT

RECLAMATION DE PIÈCES OU RENSEIGNEMENTS MANQUANTS

Madame, Monsieur,

Nous avons bien reçu votre dossier. Afin de procéder à sa régularisation, il convient de nous fournir les pièces ou renseignements manquants suivants :

- **Déclaration de confidentialité des comptes : Les sociétés holding ne sont pas éligibles à la confidentialité des comptes.**

Veillez également joindre à l'appui de votre envoi un règlement de 2,52 € pour couvrir les frais de demande de renseignements ou pièces manquants. Il vous revient de nous en régler sa globalité ou son solde (si vous avez déjà effectué un règlement sur une relance précédente).

Avec nos salutations distinguées.
Le greffier